

**COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

du 20/05/2025

Présents : MM. Pierre MARTINE (Président), Erk BARAT, Claude CAZALA, Didier DARRIET, Jean Pierre DUBEDAT, Alain BONNEFOY, Yves CHAIGNEAU

Mme Andrée DELERON,

Excusés : Mme Nathalie LUCAS

Mm. Nicolas Baudry, Jean BOESSO,

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard 10 jours avant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

RAPPEL

La commission rappelle que toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs. Il ne sera donné aucune réponse à un mail envoyé depuis une adresse personnelle.

**Sous réserve de procédures en cours
A valider au prochain Comité directeur**

Montées fin de saison 2004/2025

D1 en R3

Poule A : Libourne Foot 2024 1, Coutras Us 1, Le Haillan Foot 33 1 (1,833)

Poule B : Lantonnais Cs 1, St Médard en Jalles 2, Pessac Stade UC 1 (1,722)



D2 en D1 : Les deux premiers de chaque poule (8 équipes)

Poule A : Léognan US 1, St Denis de Pile US 1

Poule B : Villenave Portugais 1, Bruges ES 1

Poule C : Bassens CMO 2, Langonnais FC 2

Poule D : Arsac le Pian Médoc 2, Barpais FC 1

D3 en D2 : les deux premiers de chaque poule (12 équipes)

Poule A : St Seurin St Estèphe 1, Athletic 89 Fc 2

Poule B : Targon Soullignac Fc 2, Bassin Arcachon Fc 3

Poule C : Coteaux Libournais 2, Bouscataise US 4

Poule D : Créonnais FC 1, St Bruno Union 2

Poule E : Canéjan ES 1, Patronage Bazadais 2

Poule F : Cubnezais FC 1, FC Graves 3

D4 en D3 : les deux premiers de chaque poule (12 équipes)

Poule A : Béglais CA 3, Avensan Moulis Lustrac 1

Poule B : CMS Haut Médoc1, Bordeaux St Jean ASSU 2,

Poule C : Castets en Dorthe Ca 2, Fc Bords de Garonne 2

Poule D : Fc Graves 4, US Pierre Monsoise

Poule E : Chambéry RC 3, Coutras Us 2,

Poule F : St André de Cubzac Fc 3, Coteaux Libournais 3

Descentes Fin de saison 2024/2025

R3 en D1

Eysines Es 1, Castets en Dorthe CA 1, Ste Hélène CA 1, Sallois CA 1.

D1 en D2 : les quatre derniers de chaque poule (8 équipes)

Poule A : St Emilionnais SG 2, Blayais Stade 1, Médoc Atlantique FC 2, Fronsadais Foot ES 1,

Poule B : Blanquefort Es 2, Artiguaise US 1, Talence FC 2, Gensac Montcaret AS 1

L'équipe d'Audenge Es 2 (coef 1.29), classée 9^{ème} de la poule A, a un meilleur coefficient que l'équipe de Blanquefort Es 2 (coef 1,04) classée 9^{ème} en poule B

D2 en D3 : les trois derniers de chaque poule (12 équipes)

Poule A : Lamothe Mongauzy US 1, Taillanaise AS 3, Ambarésienne ES 1

Poule B : Mérignac SA 3, Montesquieu FC 1, Pays Aurossais 2

Poule C : Lege Cap Ferret US 3, Gradignan FC 1, Pessac FC 1

Poule D : Vallée de Dordogne FC 1, Eysinaise Es 2, FC Mérignac Arlac 4

D3 en D4

Poule A : Cestas Pierroton Fc 1 (0,636), Ste Hélène CA 2

Poule B : Chambéry AS 1, Martignas Illac Fc 3 (0,454)



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

du 20/05/2025

Poule C : Montesquieu FC 2, Bersonnaise JS 1(0,375), Pugnacaise AS 2

Poule D : Nord Gironde US 2, Stade St Médardais (0,681)

Poule E : Langonnais FC 3, Bruges ES 2 (0,60)

Poule F : Beautiranaise AS 1, Ambarésienne ES 2 (0,590)

Montesquieu Fc 2 descente administrative

Finales de Championnat le 08 juin 2025 à Mérignac Arlac

D1 Intersport : Libourne 2024 Foot 1, Lantonnais CS 1

D2 : Léognan USC 1(2,227), Villenave Portugais 1(2,545)

D3 : Targon Soullignac FC 2(2,636), Canejan ES 1 (2,80)

D4 : Chambéry RC 3 (2,80), St André de Cubzac FC 3 (2,611)

Participation Finales de championnat le 08 juin 2025 à ARLAC MERIGNAC :

Martine Pierre, Darriet Didier, Cazala Claude, Bonnefoy Alain.

La commission remercie le service des compétitions pour le suivi des rencontres et des matchs en retard sur toute la saison.

Réunion début de saison 2025/2026 pour constitution des poules et tirages D1, D2, D3 le 15 Juillet 2025

PRESIDENT de la Commission
PIERRE MARTINE

SECRETAIRE de la Commission
DIDIER DARRIET